



Séjours de PAUSE Comment ça marche ?

L'association des hébergeuses solidaires réunit des hébergements partout en France qui offrent des nuits ou remises aux femmes en parcours cancer* pour leur faciliter l'accès à un moment de pause, seules, accompagnées des personnes de leur choix, ou en groupe de femmes.

**Femmes en parcours de soins actifs, ou traitements préventifs pendant 5 ans, ou jusqu'à 1 an après la fin des traitements nous ne demandons aucun justificatif médical et accordons notre confiance aux partenaires qui savent si les femmes en ont besoin*

ETAPE 1- CHOIX DE L'HÉBERGEMENT

- La femme au ruban consulte en ligne la carte des hébergements et leurs offres. Les offres et dates peuvent parfois être adaptées donc il ne faut pas hésiter à contacter les hébergeuses.
- Elle sélectionne l'hébergement de son choix et le contacte pour vérifier les disponibilités et effectuer une pré-réservation. Elle peut partir avec les personnes de son choix dans la limite de capacité définie par l'hébergement .

ETAPE 2- OBTENTION DU CODE DE RÉSERVATION

- La femme au ruban sollicite son partenaire-relais (association ou établissement de santé) pour obtenir un code de réservation, si elle ne connaît pas de partenaire-relais, elle contacte l'association et nous engageons des démarches ensemble pour en trouver un sur son secteur.
- Le partenaire-relais nous adresse une demande de code à partir d'une boîte mail professionnelle et nous lui envoyons pour transmission à la femme au ruban

Exemple de message :

J'ai besoin d'un code de réservation pour bénéficier d'un séjour dans l'hébergement X (l'idéal est de mettre le nom)

Nous basons le partenariat sur la CONFIANCE.

L'utilisation de ce code nous permet à la fois de respecter le secret médical, et d'avoir la garantie que les offres bénéficient aux personnes légitimes car les partenaires connaissent les femmes et leurs parcours, et savent si elles ont besoin d'une pause.

ETAPE 3- VALIDATION DU SÉJOUR

- la femme au ruban communique son code à l'hébergeuse pour confirmer et organiser son séjour selon les conditions fixées.

**Les femmes au ruban peuvent bénéficier de 3 séjours par an.
Les séjours totalement offerts sont limités à 1 par an et par bénéficiaire.**

www.hebergeuses-solidaires.fr

hebergeusesolidaires@gmail.com